

# CNIL : fuite de données Facebook : comment protéger vos données ?

Un fichier comprenant des données de près de 533 millions d'utilisateurs de Facebook, dont 20 millions de Français, est actuellement accessible sur internet. La CNIL rappelle quelques conseils pour limiter les conséquences pour vos informations personnelles.

**La CNIL vous conseille de ne pas télécharger ou consulter de fichier comportant ces informations, même s'il est gratuit ou facilement accessible.**

En particulier, restez vigilant sur les points suivants :

- la visite de sites web hébergeant de tels fichiers peut comporter des risques (sites peu sécurisés, démarche illégale) ;
- des personnes malveillantes peuvent vous demander d'éventuelles contreparties financières (argent réel, Bitcoins, crédits) pour accéder au fichier ;
- le téléchargement d'un tel fichier, qui comprend également des informations personnelles sur d'autres personnes, est illégal (cela peut être considéré comme du recel) ;
- de tels fichiers présents sur le web peuvent contenir des programmes malveillants, comme des virus.

Compte tenu du nombre de comptes concernés (près d'un utilisateur français sur deux serait concerné), si vous disposiez d'un compte Facebook entre 2016 et 2019, **il est conseillé de vous considérer comme étant concerné par cette fuite de données**, sans chercher à vérifier si c'est effectivement le cas.

***Plus d'informations disponibles ici.***